

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
En N°. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

2 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between Liège, Anvers, Gand, and Brussels. Includes columns for 'DE LIÈGE', 'DE BRUXELLES', 'D'ANVERS', and 'DE GAND' with sub-columns for 'Matin' and 'Relevée'.

ANGLETERRE. — Londres, le 31 août.

Les ambassadeurs de France, de Prusse et d'Autriche ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères. Des dépêches ont été expédiées aujourd'hui, à lord Ponsomby, ministre d'Angleterre, près la porte ottomane, au chargé d'affaires à Taheran, et au chargé d'affaires à St-Petersbourg.

FRANCE. — Paris le 1er septembre

On lit dans le MONITEUR : A l'occasion de la naissance de S. A. R. Mgr. le comte de Paris, le roi a bien voulu accorder grâce entière ou des commutations et réductions de peine à un grand nombre de militaires dont la conduite et le repentir avaient été l'objet de rapports favorables : 385 militaires condamnés soit au boulet, ou travaux publics, soit à l'emprisonnement, ont été graciés, 222 militaires subissant des peines semblables ont obtenu une réduction dans la durée de leur peine. 37 militaires récemment condamnés aux fers ont été aussi l'objet d'une commutation de peine. 15 militaires, condamnés à mort, ont également obtenu une commutation.

FEUILLETON.

LA NEUVAINNE DE LA CHANDELEUR.

(Suite. Voir le Politique du 31 août.) Je ne sais combien il dura, ni comment s'éclaircissent les ténèbres dans lesquelles il m'avait plongé; mais il me sembla tout à coup que j'avais cessé de dormir; ma chambre reprit son aspect accoutumé, à la lueur vacillante de mes bougies. Je discernai tous les objets; j'entendis tous les bruits, ces bruits faibles, indéterminés, sans origine sensible, qui semblent ne s'élever un moment, que pour rassurer l'âme contre l'envahissement du silence éternel. Le parquet extérieur ne criait pas, mais il rendait un petit murmure, comme s'il avait été caressé d'une touffe de plumes ou d'un bouquet de fleurs. Je tournai les yeux vers ma porte et j'y vis une femme; je voulus m'élaner pour aller la recevoir, et une puissance invincible me retint à ma place. J'essayai de parler, et les paroles restèrent clouées à ma langue. Ma raison ne se perdit pas dans ce mystère; elle comprit que c'était un mystère, et que les prières de ma neuvaïne étaient exaucées.

On écrit de Berne, le 27 août au même journal :

Aussitôt que la résolution a été prise par le grand-conseil de Thurgovie dans sa séance du 22, concernant Louis Bonaparte, les députés ont été invités à demander promptement des instructions spéciales à leurs cantons, pour le cas extrêmement probable où la France ne se contenterait pas des garanties presque dérisoires que lui offre le gouvernement thurgovien. Il est difficile de savoir ce que seront ces instructions, même de la part des cantons qui avaient pris naguère l'attitude la plus guerroyante, parce que leur vote sera vraisemblablement modifié par des événements auxquels ils étaient alors loin de s'attendre.

On lit dans le PHARE DE BAYONNE du 28 :

M. le ministre de la guerre a, dit-on, donné l'ordre de porter les avant-postes sur l'extrême frontière. La moitié des régiments d'infanterie composant la division des Pyrénées-Occidentales doit être destinée à exécuter cette nouvelle mesure, qui a pour objet de prévenir le retour de toute violation de territoire par les carlistes.

On lit dans le PHARE DE BAYONNE du 28 :

M. le ministre de la guerre a, dit-on, donné l'ordre de porter les avant-postes sur l'extrême frontière. La moitié des régiments d'infanterie composant la division des Pyrénées-Occidentales doit être destinée à exécuter cette nouvelle mesure, qui a pour objet de prévenir le retour de toute violation de territoire par les carlistes.

On lit dans le PHARE DE BAYONNE du 28 :

M. le ministre de la guerre a, dit-on, donné l'ordre de porter les avant-postes sur l'extrême frontière. La moitié des régiments d'infanterie composant la division des Pyrénées-Occidentales doit être destinée à exécuter cette nouvelle mesure, qui a pour objet de prévenir le retour de toute violation de territoire par les carlistes.

On lit dans le PHARE DE BAYONNE du 28 :

M. le ministre de la guerre a, dit-on, donné l'ordre de porter les avant-postes sur l'extrême frontière. La moitié des régiments d'infanterie composant la division des Pyrénées-Occidentales doit être destinée à exécuter cette nouvelle mesure, qui a pour objet de prévenir le retour de toute violation de territoire par les carlistes.

On lit dans le PHARE DE BAYONNE du 28 :

M. le ministre de la guerre a, dit-on, donné l'ordre de porter les avant-postes sur l'extrême frontière. La moitié des régiments d'infanterie composant la division des Pyrénées-Occidentales doit être destinée à exécuter cette nouvelle mesure, qui a pour objet de prévenir le retour de toute violation de territoire par les carlistes.

On lit dans le PHARE DE BAYONNE du 28 :

M. le ministre de la guerre a, dit-on, donné l'ordre de porter les avant-postes sur l'extrême frontière. La moitié des régiments d'infanterie composant la division des Pyrénées-Occidentales doit être destinée à exécuter cette nouvelle mesure, qui a pour objet de prévenir le retour de toute violation de territoire par les carlistes.

On lit dans le PHARE DE BAYONNE du 28 :

M. le ministre de la guerre a, dit-on, donné l'ordre de porter les avant-postes sur l'extrême frontière. La moitié des régiments d'infanterie composant la division des Pyrénées-Occidentales doit être destinée à exécuter cette nouvelle mesure, qui a pour objet de prévenir le retour de toute violation de territoire par les carlistes.

On lit dans le PHARE DE BAYONNE du 28 :

M. le ministre de la guerre a, dit-on, donné l'ordre de porter les avant-postes sur l'extrême frontière. La moitié des régiments d'infanterie composant la division des Pyrénées-Occidentales doit être destinée à exécuter cette nouvelle mesure, qui a pour objet de prévenir le retour de toute violation de territoire par les carlistes.

On lit dans le PHARE DE BAYONNE du 28 :

M. le ministre de la guerre a, dit-on, donné l'ordre de porter les avant-postes sur l'extrême frontière. La moitié des régiments d'infanterie composant la division des Pyrénées-Occidentales doit être destinée à exécuter cette nouvelle mesure, qui a pour objet de prévenir le retour de toute violation de territoire par les carlistes.

On lit dans le PHARE DE BAYONNE du 28 :

M. le ministre de la guerre a, dit-on, donné l'ordre de porter les avant-postes sur l'extrême frontière. La moitié des régiments d'infanterie composant la division des Pyrénées-Occidentales doit être destinée à exécuter cette nouvelle mesure, qui a pour objet de prévenir le retour de toute violation de territoire par les carlistes.

nant des récompenses pécuniaires, Chaltas devait remettre à ce chargé d'affaires des pièces du cabinet français. La preuve évidente du marché résultant des minutes mêmes des pièces fabriquées, et des lettres de M. de Fabricius adressées à Chaltas, ce dernier fut mis en état d'arrestation.

Cet inculpé a été plusieurs fois déjà l'objet de poursuites judiciaires. Condamné en 1827 pour complot, en 1829 pour escroquerie, il fut de nouveau condamné en 1834 à un an d'emprisonnement, pour diffamation envers M. le duc de Brunswick, à raison d'un écrit publié en France; il fut écroué à la requête de ce prince, à l'occasion d'une condamnation en 25,000 fr. de dommages-intérêts, et il n'était sorti de prison que le 22 juin dernier.

Dans son premier interrogatoire, et sur la représentation qui lui fut faite des pièces saisies, et qui, toutes couvertes de surcharges et de ratures, portaient la trace évidente du travail de la composition, Chaltas n'hésita pas à confirmer par ses aveux les premières données déjà certaines de la procédure, et à déclarer que ces pièces avaient toutes été composées par lui-même. Mais, tout en reconnaissant avoir eu avec M. de Fabricius d'habituelles relations, il refusa d'indiquer à qui il avait communiqué ces documents fictifs. Ce n'est que dans le cours de l'instruction qu'il a confessé toute la vérité, et qu'il a fait connaître que M. de Fabricius lui avait d'abord demandé les notes, qu'ensuite il l'avait sollicité de lui procurer des dépêches des affaires étrangères, et qu'enfin ce ministre avait reçu de lui les pièces saisies, comme tirant leur origine de cette source. Chaltas essaya de s'excuser en disant qu'il avait eu précédemment à se plaindre de M. de Fabricius, et que la supercherie employée par lui n'avait été conçue que dans le but de se venger de sa conduite à son égard.

Les faits ainsi établis par l'instruction, il resta à examiner quelle est la qualification légale qu'ils peuvent et doivent recevoir.

Et d'abord se présente l'inculpation de faux : mais le faux n'existe qu'à la condition, soit d'une contrefaçon ou d'une altération quelconque d'écriture ou de signature, soit d'une fabrication de convention, disposition, soit d'une addition ou altération dans des clauses ou des actes. Or, rien dans les faits signalés ne peut rentrer dans les prévisions de la loi. L'inculpation de faux ne saurait donc se soutenir.

Les faits peuvent-ils constituer les crimes prévus par les art. 76 et suivants du Code pénal, qui punissent les intelligences pratiquées avec des puissances ennemies ou leurs agents? La nature purement imaginaire des pièces transmises par Chaltas ne permet pas de leur trouver ce caractère, et ces renseignements fabuleux ne peuvent évidemment être considérés comme des instructions nuisibles à la situation militaire et politique de la France.

Les mêmes raisons écartent de prime abord l'application

à-coup ses paupières. Il sembla qu'une notion confuse de l'avenir qui venait d'éclorer dans sa pensée, s'y manifestait peu à peu sous une forme plus sensible, et l'accablait d'une horrible certitude. Son sein palpita, ses cils s'humectèrent de quelques pleurs qu'elle cherchait à étouffer; elle repoussa doucement de la main le pain et le vin que j'avais placés devant elle, se saisit avec ardeur d'un des brins de myrthe bénit, et le fit passer sous l'un des nœuds de son bouquet. Ensuite elle se leva et reprit le chemin par où elle était venue. Je triomphai alors de l'horrible contrainte qui m'enchaînait à ma place, et je m'élançai sur ses pas pour en obtenir un mot de consolation et d'espérance. Oh! que vous soyez m'écriai-je, ne m'abandonnez pas à l'horrible regret de vous avoir vu, et de ne pouvoir vous retrouver! Songez que mon avenir dépend de vous, et ne faites pas un malheur éternel du plus doux moment de ma vie! apprenez-moi du moins si je pourrai presser une fois encore cette main que je couvre de larmes, si je pourrai vous voir encore une fois!

Une fois encore, répondit-elle, ou jamais!... jamais! répéta-t-elle avec un cri douloureux. En partant ainsi, elle s'échappa. Je sentis mes forces me manquer et mes jambes défaillir, je cherchai un point d'appui; je m'y fixai, je m'y abandonnai sans résistance. Le plus obscur des voiles du sommeil avait remplacé sur mes yeux le voile transparent des songes. Je ne fus réveillé qu'au grand jour, par les éclats de rire d'un domestique qui enlevait les apprêts de ma collation nocturne, et qui attribuait cet appareil à des fantaisies de somnambule, auxquelles j'étais en effet sujet. Je ne m'en défendis pas; mais j'oubliai de m'assurer dans mon trouble et dans ma confusion, si les deux brins de myrthe avaient été retrouvés, c'était la seule circonstance qui pût donner à mon rêve une espèce de réalité positive, ou la lui faire perdre. Dans le doute un esprit plus grave et plus réfléchi que le mien se serait abstenu; il aurait regardé l'étrange illusion de la nuit précédente comme l'effet d'une longue préoccupation, de l'imagination, du jeûne, et ce n'était peut-être pas autre chose. Mais un amoureux de vingt ans, qui aime sérieusement pour la première fois, n'est pas capable de tant de raisonnements. Et j'aimais de toute la puissance de mon cœur, avec ivresse, avec frénésie cette jeune fille inconnue qui peut-être n'existait pas!

Je n'étais pas d'un caractère qui se défait facilement des idées dont il s'était fortement occupé une fois. Celle-là devint mon idée fixe, l'unique pensée de ma vie. Je sentis que je me destinais à elle. J'abandonnai tout à fait ce monde innocent et doux dans lequel s'étaient renfermés jusque-là mes habitudes et mes plaisirs; je cherchai la solitude, parce que la solitude était la seule manière d'être ou je pusse m'entretenir librement avec moi-même de mes vœux et de mes espérances. A quelle docile amitié, à quelle crédulité complaisante aurais-je osé les confier. Il me sem-

qu'on paraissait devoir faire, dans le principe, à l'inculpé, de la disposition des art. 179 et suivans du Code pénal, qui punissent ceux qui, par promesses, dons ou présens, corrompent ou tentent de corrompre des fonctionnaires, agents ou préposés du gouvernement : il est trop clair que ce crime n'existe pas, puisque Chaltas était tout à-la-fois l'auteur du fond et de la forme des pièces qu'il remettait à M. Fabricius, et qu'il n'y a eu conséquemment de sa part ni corruption ni tentative de corruption de fonctionnaires publics.

Ces faits peuvent-ils être atteints par les dispositions de la loi qui punit l'escroquerie ?

D'après la loi, la base de ce délit, c'est l'atteinte portée à la fortune d'autrui par l'emploi de manœuvres frauduleuses ayant pour but de persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, et pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un événement chimérique.

Chaltas articule qu'il n'a point offert ses services, mais qu'on les lui a demandés, et ce point de fait semblerait résulter en effet des lettres de M. Fabricius saisies au domicile de l'inculpé; quel était le service demandé par M. de Fabricius et promis par Chaltas? Ce service, c'étaient des actes qualifiés crimes par la loi, la corruption de fonctionnaires publics, l'enlèvement frauduleux de pièces appartenant à une administration publique. Quel que soit le caractère d'un tel marché, quelque honteuse que soit l'acceptation du mandat salarié qui était donné à Chaltas, n'est-il pas évident que l'exécution de la promesse d'un crime ne saurait constituer un délit, surtout un délit commis au préjudice de M. de Fabricius, une atteinte portée à la fortune de celui qui était le provocateur du crime et qui en demandait l'exécution.

La poursuite pour escroquerie serait donc impossible, alors même que M. de Fabricius aurait porté plainte, ce qu'il n'a pas fait; alors même qu'il eût été possible de l'appeler et de l'entendre par mandement de justice, ce que ne permettait pas le caractère dont il était revêtu.

Dans ces circonstances, déclarons-n'y avoir lieu à suivre contre le sieur Chaltas, et disons qu'il sera mis en liberté s'il n'est détenu pour autre cause.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Sarragosse, 25 août.

La correspondance de Sarragosse contient le bulletin suivant, publié par le capitaine-général du quartier d'Aragon :

« Les deux assauts tentés contre la brèche de Morella n'ont point produit les résultats que j'espérais, car l'ennemi a montré une résolution décidée de défendre la place à tout prix. Les moyens employés jusqu'à présent n'ayant pas suffi, et ceux que nous avons se trouvant épuisés, puisqu'il y a manque absolu de vivres dans le camp, il devenait indispensable de réunir des ressources plus considérables pour opérer. J'ai donc été obligé de lever le siège, et de faire retirer l'artillerie à Monroyo. En attendant que les opérations du siège puissent être reprises une autre fois avec plus d'énergie, je m'occuperai pendant les préparatifs à manœuvrer activement contre l'ennemi. Signé : ORAA. »

Bayonne, 28 août.

On apprend d'Onate, à la date du 26, qu'une escarmouche a eu lieu entre les cristinos commandés par Cabanès et le commandant carliste de la ligne de Ramalès. L'affaire s'est passée près de Riba, dans les montagnes de Santander; il y a eu quelques morts de part et d'autre.

Quelques correspondances de Sarragosse annoncent que l'armée du centre a opéré sa retraite sur Caspe, l'arrière-garde et l'artillerie auraient été entamées. Oraa se disposait à rentrer à Valence et San Miguel à Sarragosse.

On pense que les dépêches officielles du général Oraa ont dû être interceptées par les carlistes.

HOLLANDE.—Amsterdam, le 1er septembre.

On écrit de La Haye, le 31 août, au *Handelsblad* :

« Jusqu'à ce jour notre gouvernement n'a reçu de la conférence aucune communication concernant sa dernière réso-

lution sur le partage de la dette entre la Hollande et la Belgique, et sur le montant des intérêts que ce dernier pays aurait à payer annuellement, en admettant des dispositions plus favorables à la Belgique.

« Le retard que la conférence apporte à faire part de ces nouvelles dispositions, doit être uniquement attribué à la difficulté de s'entendre une fois que l'on s'écarte des vingt-quatre articles, du moins de manière à ce qu'on puisse espérer que notre gouvernement y donne son assentiment.

« On sait que sur une résolution, prise à l'unanimité par la conférence, la communication faite par notre roi doit être considérée comme non avenue, et voilà ce qui embarrasse beaucoup plusieurs membres de cette assemblée. Leurs cours avaient adressé de grandes félicitations au roi lorsqu'il a déclaré vouloir adhérer aux vingt-quatre articles; et cependant les représentans des mêmes cours viennent d'approuver des dispositions qui rendent notre sort encore plus défavorable que ne l'avaient déjà fait les vingt-quatre articles.

« Si l'on réfléchit maintenant qu'à Saint-Petersbourg, Vienne et Berlin on a toujours déclaré que les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Prusse, faisant partie de la Conférence, avaient dépassé leurs pleins pouvoirs lorsqu'ils ont signé les vingt-quatre articles, alors on comprendra très-bien que les ministres de ces trois cours à Londres, ne peuvent se résoudre facilement à mettre au jour la communication arrêtée par l'influence de la France et de l'Angleterre, et par laquelle, n'importe la tournure qu'on lui fera prendre, de nouveaux sacrifices sont réclamés de la Hollande.

« En attendant nous suspendrons encore notre jugement, jusqu'à ce que nous ayons reçu une connaissance plus ample des particularités, de ce qui sera sans doute communiqué dans quelques peu de jours à notre cabinet, comme le résultat des conférences qui ont eu lieu à Londres. »

BELGIQUE — Bruxelles, le 2 septembre.

On écrit de Malines que ce qui s'est opposé à la sortie de la cavalcade jeudi dernier, c'est que le temps était mercredi très-mauvais et très-froid, et que les parens des enfans qui devaient y figurer ont fait connaître à la commission que ceux-ci ne pouvaient par conséquent s'y rendre. On voulait en finir et la faire marcher le lendemain, mais exposer les enfans à la rigueur du temps n'était pas dans le pouvoir de la commission. L'administration de la ville, de concert avec les administrations des différentes expositions, ont prorogé le délai fixé pour fermer les salons au public.

Nous apprenons que M. B.-C. Dumortier, colonel de la garde civique de Tournay, auteur du remarquable travail sur les 24 articles, qui a attiré l'attention de la Belgique et de l'étranger, vient d'être nommé chevalier de l'Ordre de Léopold. (EMANCIP.)

L'on sait qu'une commission avait été instituée pour les pensions militaires et que MM. les généraux Nypels et Wauthier en faisait partie. Cette commission vient d'être supprimée, et l'arrêté royal qui a mis MM. les généraux Nypels et de Wauthier en disponibilité (et pas en non activité, comme il a été dit), porté que c'est par suppression d'emploi. Ainsi ces généraux reçoivent les deux tiers de leur solde et la ration de leurs chevaux, tandis que la mise en non-activité entraîne la perte de la moitié de la solde et des rations.

LIÈGE, LE 3 SEPTEMBRE.

INTERETS COMMUNAUX ET PROVINCIAUX.

Comme les autres journaux de cette ville, et à plusieurs reprises, nous nous sommes occupés des travaux du quai de Hallage; et chaque fois, nous avons poussé à l'adoption d'un parti définitif, qui, malgré son extrême urgence, était remis de jour en jour, et que déjà l'on a trop longtemps attendu.

L'importance de cet objet, en ce qu'il touche aux premiers intérêts de la ville et de la province, nous engage et nous autorise à y revenir. Il ne s'agit de rien moins que

de meilleur emploi à faire, pour leur commun avantage étroitement lié à celui de la navigation et du commerce, d'un capital de 8 à 900,000 fr., dans lequel elles apportent l'une et l'autre leur part contributive.

Nos lecteurs pouvant n'être pas bien au courant de cette affaire, ou avoir oublié par quels degrés elle est successivement arrivée au point où elle se trouve aujourd'hui, nous leur communiquerons quelques détails empruntés à l'excellent rapport fait au conseil provincial par l'honorable monsieur Destrievaux au nom de la 5<sup>me</sup> commission, sur la proposition de laquelle ce conseil a voté, dans sa séance du 20 juillet dernier, un subside de 50,000 fr., à la condition de l'employer à la construction du quai de Hallage d'après un nouveau plan de dérivation.

« Depuis longtemps, a dit l'honorable rapporteur, la nécessité d'un chemin de halage, se faisait vivement sentir; ce n'est point là une construction de luxe ou de simple utilité locale. Indispensable à la navigation et au commerce, tout le pays y est intéressé : la province qui perçoit à son profit les droits de navigation, ne peut se soustraire aux obligations corrélatives de cet avantage.

« En 1825, les bateliers de la Meuse élevèrent des réclamations sur les inconvéniens et les dangers de toute espèce que leur fait courir le défaut de halage à partir du rivage des Croisiers. Pour y faire droit, on dressa l'année suivante le plan d'un chemin de halage, qui devait avoir une largeur de 10 mètres seulement. La dépense était évaluée à frs. P.-B. 40,114-91 c.

Bientôt on conçut l'idée de substituer à un simple chemin de halage, un quai propre en même temps à la circulation des voitures. Le 11 juillet 1828, les états-provinciaux offrirent de concourir pour frs. 40,114 91 c., somme égale à la première évaluation.

Le 30 juillet 1829, l'administration communale accepta le principe de cette offre, et décida qu'un quai de halage serait construit sur un plan agrandi; la dépense totale devait être de 140,000 fls., soit frs. 296,296 28 c.

La partie en amont du point où, depuis, a été élevé le port de la Boverie, était ajournée; on en élevait la dépense à 50,000 fls.

Les événemens de 1830, et d'autres causes peut-être, suspendirent l'exécution de ces mesures.

En 1833, des projets se formèrent pour l'érection d'un pont destiné à établir des communications nouvelles entre l'ouest, le sud et l'est de la ville.

La construction de ce pont donna l'idée de nouvelles modifications relativement au quai de halage. On projeta de lui donner une largeur de 20 mètres sur une longueur de 1,500 mètres, depuis le rivage de Cheravoie jusqu'aux Augustins. Il devait être planté d'une rangée d'arbres, et servir de promenade et de moyen de circulation pour les voitures. On se proposait aussi de redresser le cours de la Meuse près des Augustins.

La dépense de ces travaux, y compris la valeur du terrain à prendre sur la rive droite, était estimée à 400,000 fr. Mais le 14 novembre 1835, le conseil communal adopta un nouveau plan fondé sur l'utilité qu'il y aurait à faire remonter le quai de halage jusque vers la rue Ste.-Véronique. La dépense d'exécution était présumée de 676,000 frs.

C'est ainsi que le point de vue sous lequel on a successivement envisagé la construction d'un chemin de halage, s'est aussi successivement agrandi.

Les travaux furent adjugés le 4 juillet 1836 au prix de 680,000 francs; ils devaient être terminés au 1<sup>er</sup> octobre 1838.

Un subside de 50,000 frs. avait été demandé par la régence au conseil provincial; et l'on s'occupait de cette demande, lorsque les travaux qui venaient de commencer, soulevèrent contre cette œuvre une foule de réclamations et de critiques.

La 3<sup>me</sup> commission chargée de l'instruction de cette affaire, manquait d'éléments précis dont elle aurait eu besoin pour asseoir une opinion et formuler une proposition; elle dut se borner à provoquer officieusement une instruction

— Claire! m'écriai-je dans une sorte d'élan qui put tromper mon père, car il était bien loin d'en connaître le sujet!...

C'était précisément cette jeune fille qui avait fait la nauvaine de la Chandelure en même temps que moi, et dont l'exemple m'avait suggéré cette idée.

— En vérité, continuai-je après un moment de réflexion, vous avez eu raison de supposer que je préférerais Claire à toutes les autres. J'aime Claire comme amie, comme parente, comme une personne excellente qui sera, j'espère, une digne femme et une digne mère; mais je n'ai jamais pensé à la faire ma femme et la mère de mes enfans!... Croyez, je vous prie, à la sincérité de mes paroles!...

Mon père me regarda d'un air étonné.

— Je n'ai aucune raison pour en douter, me dit-il, mais la réponse a trompé mes conjectures. Ce n'est donc pas le mariage de Claire qui l'a réduit à cet état de mélancolie auquel je l'ai vu près de succomber et qui m'a causé tant d'affreux soucis!

— Claire se marie? répartit-je en me soulevant sur mon lit!... Claire se marie! dites-vous!... Oh! rassurez-vous, mon ami! Je ne vous ai pas trompé. Ce transport n'est que de la joie! Puisse ce mariage être conforme aux intentions du ciel, et la combler d'un parfait bonheur!...

— Je le souhaite, reprit mon père, et j'aime à l'espérer, quoiqu'il ait quelque chose de fort extraordinaire. Claire avait refusé cette année trois établissemens très-avantageux, et sa mère la croyait disposée à embrasser la vie religieuse dont elle suivait les pratiques avec une singulière ardeur, quand un jeune homme inconnu, presque arrivé de la veille, a obtenu son consentement dès le premier entretien. Les renseignements ont été favorables, et les deux familles se sont promptement trouvées d'accord. Claire se trouve heureuse de cette union, que la sainte Vierge lui prépare, dit-elle, depuis le jour de la Chandelure. Tu reconnais là cette imagination mystique et romanesque à la fois, qui m'avait fait croire à quelque sympathie entre vous.

— Je vous proteste, mon ami, que je comprends à merveille le mariage de Claire et que je ne pense pas qu'elle en eût jamais pu faire un meilleur.

— A la bonheur! répliqua-t-il en éclatant de rire, cela dépend de votre manière de voir à tous deux. Mais nous ne parlons pas du tien? — Pensez-vous qu'il soit déjà temps de m'en occuper? je n'ai pas vingt ans!

— Entre nous, c'est une affaire qui te regarde; mais pourquoi pas? Je me suis marié trop tard, ou les années ont coulé trop vite, et je laisserais à goûter les plus douces joies de ma vie si je mourais sans avoir été aimé d'une fille que tu m'aurais donnée, sans avoir joué avec des enfans, sans confier le souvenir de ma tendresse à la mémoire d'une génération nouvelle qui sera sortie de moi. C'est là, mon ami!

Je n'avais pu rêver. Mon illusion prenait un corps, ma chimère devenait une réalité. C'était Cécile de Saverny que j'aimais, et Cécile n'était plus l'enfant capricieux de mes songes. Elle existait à quelques lieues de moi. Je pouvais, je devais la trouver, et passer près d'elle, avec elle, une vie toute entière, douce comme la première pensée de l'amour. Ma langue disparut avec mes inquiétudes; ma santé se raffermir; il ne me resta de mon mal qu'un peu de trouble et de faiblesse, et mon père consolé, plus heureux de jour en jour, se réjouit enfin de l'espérance assurée de ma guérison. Un jour qu'il pressait ma main avec tendresse, appuyé sur le lit que je n'avais pas encore quitté, « Dieu soit loué, me dit-il, tu as su triompher de ta douleur, et tu me rendras mon fils; je t'en remercie!... »

— Ma douleur! répondis-je en me rapprochant de lui pour l'embrasser, croyez-vous en avoir le secret!...

— Oh! reprit-il en souriant, tous les chagrins de ton âge viennent de l'amour, et je te le ai connu comme toi. Je vois aujourd'hui d'assez loin ceux qui ont tourmenté ma jeunesse pour n'y penser qu'avec dédain; mais je sais qu'ils peuvent être mortels. Aussi n'aurais-je pas hésité à voler au devant de tes vœux s'ils avaient pu être remplis. Je te félicite d'avoir pris ton parti contre un malheur inévitable que l'avenir ne tardera pas à réparer, et que tu compteras gaiement un jour parmi les folles déceptions d'une imagination de dix-huit ans. Promets-moi seulement de me mettre le premier dans ta confidence, quand un nouveau sentiment surprendra ton cœur. Nous en parlerons sérieusement ensemble, comme deux amis dont l'un a sur l'autre l'avantage de l'expérience, et je m'engage, si tu persistes, à ne rien épargner pour te rendre heureux! Dis-moi sincèrement, cher enfant, si cet arrangement te convient. Je saisis la main de mon père, et je la portai à mes lèvres.

— Vous êtes le meilleur des pères, répliquai-je, et votre fils ne l'a pas oublié un moment; mais êtes-vous bien sûr de ne pas vous tromper sur la cause de ma maladie? je ne comprendrais pas que vous l'eussiez devinée!...

Je n'avais cependant négligé aucun moyen de découvrir ma mystérieuse amie. Les initiales du sac en filet d'acier, n'étaient pas sorties de ma mémoire, et je les avais fait connaître, sous la réserve d'un profond secret, à un de mes jeunes camarades d'études qui habitait Montbéliard, en y joignant le portrait le plus circonstancié de la jeune fille dont elles devaient exprimer le nom. La description ne pouvait pas manquer de ressemblance; les traits, hélas! en étaient trop profondément empreints dans mon cœur, où je sens qu'ils vivent encore. Quant au danger de l'exagération, rien n'était moins à craindre : quelle expression, quel langage paraissait exagéré à ceux qui l'ont vue.

La réponse avait tardé longtemps : elle vint tout à coup raviver mon cœur dans un de ces moments d'angoisse extrême où mes forces épuisées ne semblaient plus capables de lutter avec la mort. L'été idéal que j'avais rêvé dans la nuit de la Chandelure existait réellement; la ressemblance était parfaite, on avait reconnu la personne que je désignais avec tant de soin, à tous les traits de ce signalement fidèle, et même à un petit signe empreint derrière le col, qu'elle m'avait laissé apercevoir dans sa fuite. Elle s'appelait Cécile de Saverny, et ces noms commençaient par les deux lettres que je me souvenais si bien d'avoir lues sur le sac en mailles d'acier. Elle habitait ordinairement, seule avec son père, une maison de campagne située à quelque distance de la ville, et c'était cette particularité qui avait rendu les informations plus difficiles et plus lentes. Depuis quelque temps ils étaient rentrés à Montbéliard, où les grâces et la beauté de Cécile faisaient l'objet de toutes les conversations. Mon officieux concidisciple, qui regardait ces renseignements comme les préliminaires d'une demande en mariage dans laquelle j'avais consenti à servir d'intermédiaire, se croyait obligé d'insister sur les qualités incomparables de M<sup>lle</sup> de Saverny; mais il finissait par ajouter, non sans exprimer quelque regret, qu'elle avait peu de fortune. Cette circonstance ne me fut pas moins agréable que les autres; car ma propre fortune ne me permettait pas d'aspirer à un mariage opulent, et il n'y avait d'ailleurs rien de plus éloigné de ma manière de comprendre le mariage.

nouvelle, d'où pût jaillir une lumière suffisante pour éclairer l'administration publique.

Sur cette indication, l'administration communale saisit l'occasion où des hommes spéciaux étaient appelés à Liège pour examiner et constater l'état du pont de la Boverie : Ceux-ci, consultés par elle, s'accordèrent à reconnaître la supériorité d'un plan de dérivation plus complète, sur le plan en cours d'exécution.

Dans cette occurrence la publicité fut, comme en tant d'autres occasions, favorable aux intérêts publics; elle amena de salutaires discussions; elle éveilla une heureuse rivalité de talents; elle fixa l'opinion générale sur un point capital, celui de la dérivation de la Meuse. Le gouvernement, l'administration, les hommes de l'art, tous sont tombés d'accord sur ce point, que la dérivation à partir de la chapelle du Paradis, en lui laissant une courbe adoucie par son prolongement, est-ce qu'on peut faire de mieux pour la sécurité, la facilité de la navigation, et l'accès exempt de danger au pont de la Boverie.

Ce système forme la base des plans qu'ont produits tour à tour MM. Franck, Chevron, Renoz frères, Beaulieu et Remont.

Il semble que le travail soumis par le premier le 14 octobre 1857, a plus particulièrement captivé l'attention du gouvernement et de l'administration; le tracé de la dérivation qu'il propose, est généralement adopté.

Cependant on n'est pas entièrement d'accord sur les détails dont le nouveau plan se compose. Une question s'est élevée, notamment sur la position d'un bassin et d'un entrepôt; elle n'est pas encore résolue. C'est à l'administration à combiner les plans divers, afin de leur donner le plus haut degré d'utilité possible.

Mais la question d'art n'est pas la seule quelque soit l'utilité, l'urgence même de ces travaux, leur exécution ramène nécessairement la question de finances. Les propositions les moins onéreuses qu'ait reçues la ville, lui imposeraient, en dernier résultat, un surcroît de dépense de 274,000 frs.

Le rapport établit ensuite, que la ville de Liège a droit envers la province, qui jouit des droits de navigation, à un halage; que ce droit se lie intimement à l'intérêt de la navigation qui n'est pas borné à la localité; que les 40,000 florins primitivement votés par l'administration provinciale, ne doivent pas être considérés comme un subside, mais comme un acte de justice et l'acquit d'une obligation dont la province entière recueille les fruits avec tout le batelage; que cette somme a été votée, quand il n'était encore question que d'un simple chemin de halage, et alors qu'on laissait subsister le cours de la Meuse, avec ses difficultés et ses périls, augmentés par la construction postérieure d'un pont de grande voirie.

La dérivation de la Meuse, ajoutait en terminant le rapporteur, est une belle et grande conception; ce n'est pas un travail de localité. C'est la création d'une source d'immenses avantages pour le commerce et l'industrie; la province y a un intérêt qu'il est impossible de contester.

(LA SUITE A DEMAIN.)

Hier matin, un postillon d'omnibus traversait la cour du palais de justice au grand trot, et entra sous la porte de derrière le palais avec la même vitesse. Un commissaire et un agent de police en tenue qui se trouvaient sur les lieux, l'invitèrent à se conformer au règlement; mais il ne tint aucun compte de cette invitation; au contraire, il se leva sur son siège, et en se tournant vers M. le commissaire, il lui fit un geste de menace en lui montrant le fouet.

Ce fonctionnaire et l'agent de police se mirent à la poursuite de l'omnibus et atteignirent les chevaux. M. le commissaire de police, après avoir décliné sa qualité, somma le postillon de lui donner ses nom et prénoms; non-seulement il refusa de se conformer à l'injonction de la police, mais encore il injuria M. le commissaire, le somma de lâcher les rênes de ses chevaux, et lui lança un coup de fouet.

Procès-verbal a été rédigé et un mandat d'amener a été décerné sur-le-champ. Ce postillon, qui se nomme Paschal Dirick, de la commune d'Oreye, a été arrêté et écroué dans l'après-dîner.

l'immortalité matérielle de l'homme, la seule que la faiblesse de nos organes et de notre intelligence nous permette de pressentir clairement. L'autre est un grand mystère que la religion et la philosophie s'abstiennent prudemment d'expliquer. Ton mariage, à toi, est donc devenu l'objet principal de mes pensées, de mes espérances, et je te dirai franchement que je m'en suis beaucoup occupé depuis la Chandeleur dernière.

Depuis la Chandeleur, mon père! Depuis la Chandeleur, répliqua-t-il en témoignant un peu de surprise et en me regardant fixement. C'est le temps où les idées de mariage commencent à fermenter, avec la jeune saison, dans le cœur des jeunes gens, et viennent éveiller la sollicitude des pères, car il y a entre les uns et les autres, de secrètes harmonies d'instinct et de prévoyance, mais je me rappelle que cette date a pu te remettre en mémoire la folle préoccupation de notre pauvre Claire. Ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai conçu le même projet pour toi à la même époque, et selon toute apparence à l'insu de la sainte Vierge. Si j'ai négligé de t'en parler, tu en connais les raisons. Alors commençait pour toi cette longue période de maladie dont tu es à peine sorti, et qui m'a fait craindre pour ta vie. Si l'amour n'est pour rien dans tes souffrances, nous sommes encore à temps aujourd'hui pour parler de mes vœux, mais sans qu'elles puissent tirer à conséquence le moins du monde, au cas où elles auraient le malheur de contrarier les tiennes, car j'entends expressément que ton choix et ton établissement reste libre, et je ne déparlerais jamais de cette promesse.

Tous me comblez de reconnaissance et de joie, m'écriai-je en m'asseyant sur mon lit, et en rajustant mes habits, car je sentais mes forces se raffermir avec l'espoir de retrouver et d'obtenir Cécile. J'attends de votre tendresse que vous ne m'imposerez point un engagement auquel je ne puis souscrire, et que je ne saurais contracter sans violer les plus saintes obligations. Je vous jure de mon côté, mon unique et parfait ami, que je n'aurai jamais de secret pour votre cœur, et que je ne ferai entrer de ma vie, dans votre maison, une fille que vous n'aurez pas adoptée d'avance.

Comme tu voudras, dit mon père; et cependant cette idée dont il faut bien que je te fasse le sacrifice, était le plus doux des rêves de ma vieillesse. Laisse-moi du moins t'en parler pour la dernière fois. Je n'ai peut-être jamais prononcé devant toi le nom d'un de ces amis d'enfance dont le souvenir rappelle, un jour les seules amitiés réelles que l'on ait goûtées dans la vie, les amitiés sincères et désintéressées du collège. Celui-là n'était pourtant pas sorti de ma mémoire; mais une grande différence de vocation, d'habitudes et de domicile, semblait nous avoir séparés pour toujours. Il était devenu colonel d'artillerie; il émigra, et cette dernière circonstance rendit notre éloignement plus irrévocable;

Samedi dernier, la police de cette ville a arrêté la nommée Anne Catherine Gathoie, épouse Jean Hyacinthe Grétry, née à Andrimont, âgée de 35 ans, domiciliée rue de David, au faubourg St-Léonard, sous la prévention d'avoir soustrait de la poche d'une femme qui se trouvait dans une boutique de cette ville, cinq pièces de 5 francs qui lui ont été reprises au même instant.

Depuis quelque temps plusieurs vols de cette nature avaient été commis sur les marchés de la ville; M. le commissaire de police faisant l'instruction de cette affaire, a confronté deux des personnes volées avec la prévenue, et elles l'ont reconnue toutes deux comme s'étant trouvées à côté d'elles au moment qu'elles s'étaient aperçues des soustractions.

L'épouse Grétry a déjà été condamnée par le tribunal de Liège, pour le même crime, à cinq années de prison qu'elle a subies.

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public que l'exposition des travaux des élèves de l'Académie des Beaux-Arts ne sera pas ouverte demain Mardi, comme cela avait été annoncé, mais bien Jeudi prochain.

Il paraît que des nouvelles intéressantes sont arrivées hier matin de Londres à Bruxelles et qu'elles ont motivé la réunion d'un conseil des ministres. M. de Mérode, qui devait se mettre en route hier, a retardé son départ afin d'y assister. On assure que les documents présentés par MM. Fallon et Dujardin, en ce qui se rapporte à la dette, ont étonné et embarrassé au plus haut point les membres de la conférence.

Malgré ce que nous avons annoncé de la partialité de l'envoyé autrichien qui aurait remis à la conférence un mémoire dans lequel cette puissance se prononçait en faveur de la Hollande, même en ce qui se rapporte à la dette, nous avons lieu d'espérer que les anciens rapports qui ont existé entre l'Autriche et la Belgique l'engageront à revenir, lors qu'elle sera mieux informée (et elle ne peut manquer de l'être) à des sentiments plus équitables.

(EMANC.)

On écrit de Spa, 31 août :

Hier est arrivé en cette ville, avec une suite nombreuse, M. le comte Strogonoff, ambassadeur de Russie au couronnement de la reine d'Angleterre. On espère qu'il assistera à nos courses de chevaux, qui seront extrêmement brillantes, à en juger par les nombreux étrangers qui se trouvaient à Spa, et qui ne cessent d'y arriver. Hier, on a compté plus de 20 voitures venant d'Aix-la-Chapelle. Plusieurs chevaux s'exercent déjà sur l'hippodrome, qui se trouve dans le meilleur état possible.

Au 30 août, le nombre des étrangers arrivés à Spa, était de 2174.

M. de Vilain XIII, attaché à l'ambassade de M. O'sullivan à Constantinople, est arrivé avant-hier à Bruxelles. Il est porteur du traité de commerce conclu entre la Porte Ottomane et la Belgique.

M. Teichman, ingénieur de la province d'Anvers, a reçu l'ordre d'étudier le tracé par Tirlemont du chemin de fer de Namur. Un journal annonce qu'il a reconnu la possibilité d'éviter les plans inclinés.

On lit dans le journal anglais le STANDARD :

Nous avons vu ce matin un personnage bien informé arrivant de Hollande, et qui prétend que l'opinion qui y prédomine est que la conclusion des affaires hollando-belge se trouve de nouveau ajournée, lord Palmerston s'étant laissé influencer par la France dont les sympathies sont en faveur de la Belgique.

Le jour de l'inauguration du chemin de fer de Bruges à Ostende, un banquet somptueux, offert par la ville, a réuni à l'Hôtel du Commerce le corps diplomatique, le ministre des travaux publics et les fonctionnaires invités.

La salle du festin était élégamment décorée. Sur les lambris on lisait l'inscription suivante : « 17 juillet 1851, qui rappelait le jour de l'entrée du roi en Belgique et à Ostende.

Les toasts suivants ont été portés à la fin du banquet : Par M. le bourgmestre : « A S. M. le roi! Puisse-t-il réaliser tout le bien qu'il médite pour la prospérité du pays! » Par M. Van Iseghem, premier échevin : « A S. M. la reine, dont les vertus et l'auguste bienveillance contribuent si efficacement au bonheur des Belges! » Par M. de Knuyt de Brauner, échevin : « Aux princes royaux, l'avenir et l'espoir du pays! » Par M. Massez, député au conseil provincial de la

car j'avais suivi comme tant d'autres le mouvement de la révolution, quand j'étais loin d'en prévoir encore le but et les résultats. Heureusement, cette direction passagère d'un esprit trompé par les espérances, m'avait valu un crédit politique que j'ai eu la consolation de voir quelquefois utile. Mon ami, désabusé à son tour d'un autre genre d'erreurs, regrettait le séjour de la patrie, toujours si cher aux cœurs bien nés. Je parvins à obtenir sa radiation, et à lui rendre ses foyers, le champ paternel et l'air natal. Nous ne nous sommes pas revus depuis, mais ses lettres ne cessent de me témoigner une tendre reconnaissance qui récompense bien doucement mes efforts. Des confidences réciproques nous ont mis au fait des plus petits détails de notre intérieur et de notre fortune. Mon vieil ami Gilbert sait que j'ai un fils sur lequel repose tout mon avenir, et que des rapports particuliers lui ont fait connaître, dit-il, sous le point de vue le plus avantageux; il a une fille de 16 ans dont l'éloge est dans toutes les bouches, et qui fera certainement le bonheur de son mari comme elle fait celui de son père. Je ne te cache point que nous avions vu dans cette union projetée un agréable moyen de nous réunir pour le reste de nos jours, chacun de nous deux étant bien décidé à ne pas quitter son unique enfant. C'était une vie d'élection que nous nous étions préparée dans notre folle confiance, tant il est vrai qu'on s'abuse à tout âge, et que la vieillesse, mûrie par l'expérience des choses ne se laisse pas moins entraîner à ces illusions que l'adolescence elle-même. Cette perspective était délicieuse, il faut y renoncer! — Pardon, mon père, mille fois pardon! Pourquoi le ciel m'a-t-il condamné à si mal reconnaître votre tendresse?...

Rassure-toi, me dit-il, j'oublierai facilement quelque joie que je m'étais promise à voir mes espérances réalisées, pour ne plus penser qu'aux tiennes. — Et c'est vraiment dommage, car Cécile de Saverny passe pour la plus jolie fille d'un pays où on a le droit d'être difficile.

Cécile de Saverny, m'écriai-je en m'élançant de mon lit! Cécile de Saverny! O mon père, vous ai-je bien entendu?... — A merveille, répondit-il; Cécile de Saverny, fille de Gilbert de Saverny, ancien colonel d'artillerie, demeurant à Montbéliard, département du Mont-Terrible. C'est d'elle que je parlais.

Je tombai aux pieds de mon père dans un état d'agitation impossible à décrire; je m'emparai de ses mains; je les couvris de mes baisers, de mes larmes; je restai long-temps sans retrouver la parole ni la voix. Mon père, inquiet, me releva, me pressa contre son cœur, m'interrogea dix fois avant que j'eusse la force de me faire entendre.

Cécile de Saverny! c'est elle, c'est elle, mon père, criai-je enfin d'une voix étouffée! c'est elle que je vous demandais à genoux? — En vérité! répliqua-t-il. Alors, tes vœux seront bientôt exaucés, puisque l'affaire est presque toute faite; mais te crois-tu bien assuré de

Flandre occidentale : « Aux nations amies de la Belgique, dont plusieurs représentants se trouvent parmi nous! Que l'empressement de nos concitoyens à concourir à la fête qui nous réunit ici, soit l'expression fidèle de leurs vœux pour consolider cette amitié et pour ne former avec elle qu'une seule famille de frères! »

Le chevalier Seymour, comme étant le plus ancien ministre plénipotentiaire à Bruxelles, a répondu au nom du corps diplomatique; en terminant, l'honorable ministre a porté un toast « A la prospérité de la Belgique! »

M. Ryquart de la Croix, conseiller municipal : « Aux ministres, aux membres des deux chambres, aux ingénieurs et à tous ceux qui ont concouru à l'exécution des travaux du chemin de fer! »

M. le ministre des travaux publics a clos le banquet par le toast suivant :

« Les sentiments qui vous ont été exprimés tout-à-l'heure, je les accepte, messieurs, mais non pour moi seul; je les accepte pour mes deux honorables prédécesseurs, je les accepte pour les ingénieurs, de quelque rang qu'ils soient, qui ont été ou qui sont les instruments en quelque sorte de notre grande entreprise. Je ne suis, messieurs, que l'un des derniers venus dans cette vaste carrière. En décrétant les chemins de fer, la Belgique a voulu se rattacher d'une manière intime à l'Allemagne, à la France, à la Grande-Bretagne, les trois grandes nations, les trois hautes puissances intellectuelles et industrielles sur l'amitié et l'appui desquelles notre jeune nationalité doit toujours compter également.

Ce triple but, nous en atteignons aujourd'hui une partie : nous touchons à la Grande-Bretagne; les Belges sont plus près, se sentent plus près de la Grande-Bretagne; Ostende n'est plus un point extrême et éloigné; depuis ce matin les distances se sont effacées; le voyage ne commence plus qu'au bord de la mer; c'est le trajet de la mer qui constitue maintenant tout le voyage. Dans un an nous toucherons aux frontières de France; dans deux, je l'espère, aux frontières d'Allemagne. Le résultat que cette journée consacre est encore remarquable à d'autres égards; il assure en tout temps, à l'intérieur du pays, une communication rapide et indépendante avec la mer du Nord, résultat qui doit exercer une heureuse influence sur la position d'Ostende. Vous vous joindrez donc avec confiance aux vœux que j'émetis : A l'avenir de la ville d'Ostende, à sa prospérité et au souvenir de cette fête qui nous réunit en ce jour sur un point qui a cessé d'être une des extrémités du pays!

Ce toast est accueilli par de vives acclamations. Au bal qui a suivi le banquet, la reine a dansé trois quadrilles, le premier avec M. le bourgmestre, le second avec M. le chevalier Seymour, et le troisième avec M. de Belleroche, commissaire de l'arrondissement.

BORDURES DU CHEMIN DE FER.

Maintenant que l'édifice des chemins de fer est construit, il faut songer à l'orne; les uns conseillent d'en festonner les bords en y plantant des fleurs, les autres voudraient les voir ombragés d'arbres touffus, d'autres, et c'est la masse, n'y voient plus rien à faire.

Aucun de ces avis n'est le nôtre; les fleurs ne garantissent pas de l'invasion des bestiaux, les arbres inonderaient de rosée les voyageurs à découvert; il vaudrait infiniment mieux y planter des bordures de murier, arrangés en espaliers, tenus à une hauteur suffisante pour ne pas cacher la vue de la campagne, et semer des épines dans les parties non défendues par des fossés. Le revenu des feuilles de muriers blancs deviendrait fort considérable en peu d'années; nous conseillons au ministre des travaux publics de s'entendre à cet effet avec son confrère de l'intérieur. (LE FANAL.)

NAPOLEON ET LE PATER.

Au mois d'avril 1808, Napoléon, se trouvant à Bordeaux, vint visiter le Lycée; il y arrive sans être annoncé, le matin de très-bonne heure. Sur le champ, le proviseur, les professeurs furent réunis dans la cour des Feuillans. Après avoir assisté à quelques évolutions militaires, l'empereur fit sortir des rangs le jeune S..., âgé de 14 ans, et lui demanda brusquement : « Comment trouves-tu l'ordinaire du collège? »

— Bien, sire. — Allons, tant mieux, pourvu que tu n'aies pas répondu ainsi pour faire ta cour au proviseur. — Près de se retirer, il vit s'avancer vers lui un autre élève, qui commença à le haranguer sur les événements à l'ordre du jour; mais l'empereur l'interrompit, et se tournant vers le proviseur, il s'écria d'un ton brusque : « Êtes-vous fou d'occuper ces enfans de politique? et ne devriez-vous pas savoir qu'ils ne doivent avoir à leur âge d'autre opinion que celle du catéchisme. » Puis s'adressant au jeune homme lui-même : « Sais-tu ton Pater, lui dit-il? — Oui, sire. — Eh bien! récites-le. A la bonne heure, ajouta-t-il après l'avoir entendu.

Plusieurs livraisons du Cours complet d'Agriculture, publiées par MM. Pourrat frères, viennent de paraître. Cet ouvrage, destiné à remplacer les Maisons rustiques ou abrégés, ne coûte guère plus cher, et contient cependant trois fois plus de matières; nous nous plaisons à recommander un ouvrage aussi indispensable, aux propriétaires et aux négocians, publié par MM. Pourrat frères de Paris; il sera bien exécuté quoiqu'à bon marché (51 f. 20 l'ouvrage complet).

cette résolution? sur quoi est-elle fondée? où peux-tu avoir vu Cécile? où peut-elle l'avoir connue? Montbéliard est la seule ville de France où elle ait paru depuis son retour de l'étranger, et quand tu traversais ce pays, il y a deux ans, je suis positivement certain qu'elle n'y était pas encore.

Je rougis. Cette question touchait de trop près à un secret que je n'avais pas la force de révéler, et dans lequel mon père pouvait ne voir qu'une illusion ou un mensonge.

Croyez, lui répondis-je, que j'ai vu Cécile, et que je suis autorisé à penser qu'elle ne repoussera pas mon amour. Sur les circonstances où l'événement qui nous ont rapprochés un instant, soyez assez bon, je vous prie, pour ne pas m'en demander davantage.

Dieu m'en garde! reprit-il en m'embrassant. Je respecte trop ce genre de mystère pour l'enlever le mérite de la discrétion. Il est des secrets, il est des sympathies qui ne sont connues que des amans et qu'on devine mal à mon âge. Celle-ci répond si bien à mes desirs, que je n'ai aucun intérêt à m'informer de son origine. Pourquoi, d'ailleurs, ajouta-t-il en riant, la sainte influence qui se fait sentir depuis quelque temps dans les affaires de ma famille, n'y aurait-elle pas ménagé deux mariages au lieu d'un? Occupons-nous seulement du tien, qui s'accomplira sans remise aussitôt que tu seras gradué. — Ce délai paraît t'effrayer, mais il n'est pas si long que tu t'imagines. Tes succès dans les écoles font depuis plusieurs années mon bonheur et ma gloire, et le temps que ta maladie ta fait perdre sera promptement regagné. Tu conçois qu'il te conviendrait mal de te présenter à l'acte le plus solennel de la vie sans y porter en dot un titre honorable et sérieux. Ne t'alarme pas, au reste, des rigueurs d'une séparation dont j'éloigne un peu le terme, et qui m'en rendra ta félicité que plus parfaite; car le bonheur qu'on espère est le bonheur le plus sûr de la vie. Il est d'ailleurs tout-à-fait conforme aux bienséances que tu vois ta future et son père avant de pousser plus loin les choses, et que tu obtiennes un aveu plus positif encore que celui dont nous nous flattons tous les deux. Puisque voilà ta convalescence en bon train, j'espère qu'un mois de séjour à Montbéliard ne peut que t'affermir, et tu assisteras à la noce de Claire en passant, car elle se fait à moitié chemin, dans sa jolie maison du bois d'Arcey. Qu'en dis-tu, cet arrangement te convient-il?

Je me jetai dans ses bras; il me baisa sur le front, entra dans son cabinet, et en sortit bientôt après avec une lettre à l'adresse du colonel Saverny.

Je partis le lendemain pour Montbéliard, plus heureux qu'on ne peut l'exprimer. — Qu'est-ce, mon Dieu, que les joies de l'homme? (La suite à un no prochain.)

CH. NODD.

**ANNONCES.**

ON DEMANDE UNE FILLE DE QUARTIER sachant bien coudre et repasser, rue Féronstrée, n° 825.

**MAISON DE COMMERCE A LOUER,**

SITUÉE PLACE ST.-LAMBERT.  
S'adresser chez M. LEMILLE, fabricant d'armes, quai de la Batte.

La dame veuve **BOGNIARD-COLLIN**, cessant son commerce, sa MAISON, rue Grande Tour, n° 86, à Liège, est à LOUER; elle cédera SES MARCHANDISES D'AUNAGE, soit en tout, soit en partie et sans rebut. Cette maison est très-spacieuse et bien achalandée. S'y adresser ainsi que pour la maison n° 576, rue Féronstrée, aussi à louer.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,**  
QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N° 48.

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

M. MULNIER, père, de Paris, peintre en miniature, passant par cette ville, a l'honneur de prévenir les personnes qui auraient l'intention de se faire peindre par lui qu'il n'a que très-peu de temps à séjourner à Liège.

Il est descendu HOTEL DE FLANDRE, rue du Pont d'Avroy, il est visible de 10 heures à 4. 1165

**Mont de piété DE Liège.**

QUAI DE LA BATTE, N° 1112.

Mercredi, Jeudi, Vendredi, 5, 6 et 7 septembre, à deux heures de relevée,

**VENTE DES GAGES SURANNÉS.**

Le 5 août 1858. Le directeur, Félix JEHOTTE.

**LOCATION AUX ENCHERES.**

MARDI, 4 SEPTEMBRE 1858, à 2 heures après-dînée, MM. les Administrateurs du bureau de bienfaisance de Herstal feront procéder, en la demeure des demoiselles Perot à Cornmeuse, commune de Herstal, par le ministère de M. MOXHON, notaire à Liège,

**A LA LOCATION AUX ENCHERES**

EN 22 LOTS, à 2 heures de relevée.

**DES IMMEUBLES**

Appartenant audit bureau de bienfaisance, consistant en terres et prés, situés commune de Herstal. 1195

**A SURENCHÉRIR D'UN 20me. DU PRIX,**

En l'étude de M. MOXHON, notaire à Liège, jusqu'inclus le 23 septembre 1858,

**UNE BELLE ET BONNE**

**MAISON DE COMMERCE BIEN ACHALANDÉE,**

Avec cour et toutes dépendances, sise à Liège, rue derrière la Magdelaine, n° 124 et 125, pouvant se louer facilement mille francs, et plus, annuellement, adjugée provisoirement pour le prix de 10,000 francs.

S'adresser pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON. 1194

**ASSURANCE**

CONTRE

**INCENDIE.**

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIÈGE,

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

**CONTRE INCENDIE,**

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N° 657, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 5 heures de relevée.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 140.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

**MINES.**

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE MOHA, WANZE, BAS-OHA, COUTHUIN ET VINALMONT.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Moha, Wanze, Bas-Oha, Couthuin et Vinalmont, formée le 17 avril 1818, par les sieurs de Theux de Meylandt (Joseph-Mathieu-Jacques), domicilié à Schabrouck; Dochen (Pierre-François), domicilié à Wanze, et Devaux (Jean-Joseph-Antoine), domicilié à Bas-Oha;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous les communes de Wanze et Bas-Oha, formée le 28 mai 1828, par la dame Dewezzen (Marie-Antoinette-Joséphine), douairière du chevalier de Theux de Meylandt, domiciliée à Liège, et les sieurs Dochen (P.-F.), domicilié à Liège, et Devaux Woot-Detrixhe (Jean-Joseph-Antoine), domicilié à Bas-Oha;

Considérant que ces demandes tombent sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. Lesdites demandes et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Ces demandes et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation provinciale de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 12 juillet 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE EN CONCESSION.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 18 avril 1818, sous le n° 571 du répertoire, MM. de Theux de Meylandt (Joseph-Mathieu-Jacques), de Schabrouck, province de Limbourg; Dochen (Pierre-François), de Wanze, et Devaux (Jean-Joseph-Antoine), de Bas-Oha, ont demandé la concession de mines de houille, existantes sous des terrains situés dans les communes de Moha, Wanze, Bas-Oha, Couthuin et Vinalmont, et limités ainsi qu'il suit :

Au nord, en partant de la jonction du chemin de Longrée et de celui du Meunier, se rendant à Moha, en suivant ce dernier chemin jusqu'à celui nommé Roide-Vallée; de ce point continuant le chemin dite Roide-Vallée jusqu'à celui du Pont, et ce dernier jusqu'à la cense d'Ormalle; de cette ferme, suivant le chemin qui tend au buisson Henros; jusqu'à ce buisson; puis, par une ligne droite rencontrant le chemin de Moha à Wanzoul, à l'endroit dit aux Saules de Wanzoul, et finissant à l'intersection formée par ce dernier chemin et le sentier qui sépare la campagne d'Ormalle de celle d'Elle-Brouhière;

A l'est, de là par une seconde ligne droite et aboutissant au pont du Berger sur la Mehaigne, passant sur ledit pont, et ensuite par une troisième ligne droite se dirigeant vers le sud-est; traversant le chemin d'Envoz au Val-Notre-Dame, et finissant à la borne qui sépare les propriétés de M. Dochen de celles de M. Gosuin; de cette borne, par une quatrième ligne droite établissant la même séparation, se dirigeant vers le sud-ouest, et aboutissant à une autre borne placée au tige de Betonva, venant de la cense Naxhelet; de ce point suivant le tige de Betonva jusqu'à une borne placée dans ce tige et qui sépare les biens de MM. de Theux et Dochen de ceux de M. Gosuin; longeant ensuite par trois lignes droites, passant par deux bornes, la limite qui continue à établir la séparation ci-dessus jusqu'à une autre borne placée au sentier qui se rend au Neuf-Moulin; de là, continuant ce dernier sentier jusqu'au pont Monceau;

Au sud, partant du pont Monceau, en suivant le chemin de l'endroit dit Grosse-Haie de Bas-Oha, à Wanze, jusqu'aux Grosse-Haies de Bas-Oha;

A l'ouest, continuant le chemin des haies de Bas-Oha jusqu'à celui de Ste-Barbe à l'arbre des Croix, de là, suivant le chemin de Meeffe jusqu'à celui de Longrée, et ce dernier jusqu'au chemin du Meunier; se rendant à Moha, point de départ.

Les pétitionnaires ont offert aux propriétaires de la surface le quatre vingtième panier des mines qu'ils extrairaient sous leurs fonds.

DEMANDE EN EXTENSION.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 29 mai dernier, sous le n° 1158 du répertoire particulier, M<sup>me</sup> de Wezzen (Marie-Antoinette-Joséphine), douairière du chevalier de Theux de Meylandt, domiciliée à Liège, et les sieurs Dochen (P.-F.), de la même ville, Devaux Woot-Detrixhe (Jean-Joseph-Antoine), de Bas-Oha, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 286 bonniers 11 perches 52 aunes carrées, dépendans des communes de Wanze et Bas-Oha et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au nord, partant du pont du Berger sur la Mehaigne et suivant cette rivière jusqu'au pont Monceau;

A l'est, continuant à suivre la Mehaigne jusqu'à son confluent avec la Meuse;

Au sud, suivant ensuite en remontant le cours de la Meuse jusqu'à une borne plantée à la rive gauche de ce fleuve, qui sert de limites entre les communes de Wanze et de Bas-Oha;

A l'ouest, de cette borne, par une ligne droite longue de

205 aunes, se terminant à l'intersection du chemin de Bas-Oha à Wanze avec celui de Grosse-Haie de Bas-Oha; suivant ensuite ce dernier chemin, qui sert de limites à la demande en concession, jusqu'à la rencontre de celui qui traverse le village d'Oha; prenant alors le chemin qui traverse ledit village, et le continuant jusqu'à celui du rivage; puis suivant le chemin du rivage jusqu'à sa jonction avec celui de la Meeffe;

Au nord et au nord-ouest, de ce point à celui de départ qui est le pont du Berger, on suit les limites de la demande en concession formée en 1818 par les pétitionnaires.

La présente demande en extension circonscrit à l'est, au sud et à l'ouest, la demande primitive de concession rappelée ci-dessus.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers 10 cents par bonnier métrique.

**AVIS.**

LE 4 SEPTEMBRE 1858, à 8 heures du matin,

A la maison commune de Seraing, le collège des bourgeois et échevins mettra en adjudication publique et au rabais la Construction de l'achèvement de la Maison Commune, conformément au plan et cahier des charges déposés en l'étude de M<sup>e</sup> GILON, notaire à Seraing, l'un des membres de la commission nommée pour cette bâtisse, où chacun peut en prendre inspection.

Ne seront admises à enchérir que les personnes qui auront déposé au secrétariat de ladite commune leurs soumissions cachetées sur papier timbré, avant l'heure de l'adjudication. 1162

**BOURSES.**

PARIS, LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE.

Trois p. c. . . . .	80 60	Actions réunies.	—
Quatre p. c. . . . .	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c. . . . .	111 25	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2625	Dito nouv. s. int.	20 5/4
Obl. vil. de Par.	1165	Id. passiv.	—
Emprunt belge.	103 1/2	Emp. rom.	101 5/4
Société Générale.	1440	Rente de Naples.	99 55
Banque de Belgiq.	1440	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Miguéliste.	—

LONDRES, LE 31 AOUT.

5% consolidés.	95 5/4	Différées . . . . .	8 1/4
BELGE. 1852, c. . . . .	—	Passives . . . . .	4 1/4
Hol. Dette active.	54	Russie . . . . .	—
Portug. 5 p. c. . . . .	75	BRESIL . . . . .	85 7/8
Id. 5 p. c. . . . .	25	MEXICAINS 6 p. c.	23 1/2
Esp. Emp. 1854.	19 7/8		

AMSTERDAM, LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE.

HOLL. Dette activ.	101 5/8	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	55 7/8	POLOGNE. L. R. 500	—
Différée.	—	PRE. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	24 5/16	ESPAGNE. E. Ard.	38 7/16
Obl. synd. d'am.	95 1/8	Dito grad.	—
Id. 5 1/2.	—	Dette diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	107 5/4	nouv.	—
nouvelle.	—	passive.	—
Russie. Hope et Co.	105 1/2	AUTR. Métall. 5.	103 1/2
1829, 5.	105 7/8	BRES. Obl. à Lond.	—
Inscr. au gr. livre	—		

ANVERS, LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRESSE. Em. à Berl.	116 1/2
Det. diff.	49	NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2
Empr. de 48 mill.	101 5/8 et	P. ET. ROM. Lev. 1852.	101 3/8
Id. de 50 mill.	91 5/8	A Cert. à A. 1854.	100 1/8
HOLL. Dette activ.	—		
Rente rembours.	—		
AUTRICHE. Métall.	106 1/2		
Lots de fl. 100.	511		
Id. 250.	460		
Id. 500.	755		
POLOG. Lots fl. 500.	117		
Id. fl. 500.	158		
BRES. Em. L. 1854.	81		
ESPAGNE. Ardoin.	18 17 7/8 18 A		
Dette passiv. 1854.	—		
Différée.	5 5/4		
DANEMARC. E. Not.	95 1/2		
Dito à L.	75 1/4		

CHANGES.

Amster. C. jours.	5/8 1/2 p.	P
Id. 2 mois.	—	P
Rotterdam. C. jours.	5/8 1/2 p.	P
Id. 5 mois.	—	P
Paris. C. jours.	1/8 av.	A
Id. 2 mois.	5/8 p.	P
Londres. C. jours.	40 1/2	P
Id. 2 mois.	40 1/2	P
Francfort. C. jours.	55 7/8	P
Id. 5 mois.	55 1/2	P
Bruxelles et Gand.	1/8	A

BRUXELLES, LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2.	54 5/4	P Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 5/8	P Tapis.	—
Fin courant.	—	P Fer d'Ougrée.	95
Emp. de 50 mill.	91 1/2	A Mutualité.	117
Id. de 57 mil.	75 5/4	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	97	P Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	828	P Act. Réunies.	100 1/2
Emp. de Paris.	1755	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	140 1/2	A Houyoux.	—
B. de Belgique.	140	A Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	120	P Luxembourggeois	—
Banque Foncière.	100 5/8	A Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Fleuu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	125 5/4	A Holl. Dette active.	55 1/2
Levant du Fleuu.	—	Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	106 1/4
Sars-Longscham.	190	A Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	18 1/8
Yennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelmeau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Vanner. de Charl.	—	BRESIL. E. de Roth.	81 1/8
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 1/2

VIENNE, LE 25 AOUT.

Métalliques, 107 9/16. — Actions de la Banque, 1455 7/10.